



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PHASES RÉGIONALES QUALIFICATIVES À LA COUPE DE FRANCE U17 MASCULINS & U18 FÉMININS SAISON 2023 / 2024

La Ligue de Bretagne de Basket-ball organise les phases régionales qualificatives à la Coupe de France U17 Masculins et U18 Féminins.

La Ligue doit qualifier **une équipe masculine et une équipe féminine pour le 18 décembre 2023.**

ART. 1 - ENGAGEMENTS

1. La phase régionale qualificative à la Coupe de France U17 Masculins est réservée aux joueurs des catégories U17 et U16 et aux joueurs régulièrement surclassés.
2. La phase régionale qualificative à la Coupe de France U18 Féminins est réservée aux joueuses des catégories d'âge U18, U17 et U16 et aux joueuses régulièrement surclassées.
3. La participation de plusieurs équipes par club est possible avec des équipes personnalisées.
Les engagements sont libres et gratuits.
4. La Ligue Régionale est compétente pour éventuellement limiter l'engagement des équipes des niveaux régional et départemental d'un même club.

ART. 2 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les équipes participent aux phases régionales qualificatives à la Coupe de France U17 Masculins et U18 Féminins dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club.

Les équipes engagées en Nationale Masculine U18 Elite et en phase régionale qualificative à la Coupe de France U17M évolueront avec les règles de participation de la Nationale Masculine U18 Elite.

Les joueurs Aspirants peuvent participer à la phase régionale qualificative à la Coupe de France U17M.

ART. 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

1. La Coupe se déroule par élimination directe et avec handicap suivant le niveau.
2. Selon le nombre d'équipes engagées, **des plateaux qualificatifs sont susceptibles d'être organisés.**
3. La rencontre se déroulera dans la salle de l'équipe de plus bas niveau, ou dans la salle du premier tiré au sort en cas d'égalité de niveau.
4. Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé.
5. Si la salle de l'équipe recevant est indisponible, la Ligue pourra faire disputer la rencontre soit dans une autre salle, soit dans la salle de l'autre équipe.
6. Handicap pour les équipes Masculines et Féminines :

	National	Régional	Départemental
National	0	7	14
Régional		0	7
Départemental			0

ART. 4 - DUREE ET HEURES DES RENCONTRES

Le temps de jeu est fixé à 4 périodes de 10 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

L'heure officielle des rencontres est le dimanche à 15h30 (ou dérogation FBI).

ART. 5 - ARBITRES

Les arbitres sont désignés par la CRO.

Les frais des officiels sont à la charge des deux équipes à part égale.

ART. 6 - FEUILLES DE MARQUE

1. La feuille de marque doit être réalisée avec le logiciel Emarque v2.
2. L'envoi en incombe à l'équipe recevante. Elle doit être envoyée dès la fin de la rencontre via la plateforme fédérale.
3. En cas de non réception dans le délai imparti, une amende est infligée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières).

ART. 7 - FORFAIT

1. Toute équipe déclarant forfait est frappée d'une pénalité financière (dispositions financières).
2. En cas de forfait, le groupement sportif défaillant peut également avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue.